



NOUVELLE PROPOSITION DE PRÊT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE COMPLEXE MAÏSIER DE BOHICON AU BÉNIN

Date d'approbation :
4/9/1979

Pays :
Bénin

COMMUNE :
Bohicon

Type :
Prêt

Domaine :
Agriculture et
Développement Rural

Montant :
541 Millions F CFA

I. INTRODUCTION

Pendant sa 6^è réunion à Niamey (Niger) le 20 Juin 1977, le comité de Direction de la Banque a approuvé un prêt de 391 Millions F CFA dont 350 Millions F CFA pour le financement partiel d'un complexe maïsier et 41 Millions F CFA pour le financement d'un programme de multiplication de semences de maïs (type hybride), document BOAD/CD/06.77.01. L'emprunteur était la Banque Béninoise pour le Développement (B.B.D.) qui rétrocèdent le prêt à la Société Nationale pour la Production Agricole (SONAGRI), maître d'ouvrage de l'opération.

La durée du prêt était de 14 ans y compris un différé de quatre ans. Le taux d'intérêt à la BBD était de 8 % et le taux d'intérêt de rétrocession par la BBD à SONAGRI de 9 %. Le prêt était garanti par l'aval de la République populaire du Bénin.

II. PLAN SEMENCIER

L'objet du plan semencier était de réaliser sur une superficie de près de 45000 hectares, une production supplémentaire minimale de 16 700 tonnes de maïs grain à partir de la multiplication et la vulgarisation de 311 tonnes d'une variété sélectionnée (l'hybride NHI de la station de Niaouli caractérisé par ses qualités d'endurance, de stabilité et de précocité, et par son adaptation au milieu écologique et aux habitudes alimentaires locales). Ce complément de production est destiné à faciliter l'approvisionnement de l'unité de transformation, la maïserie"

III. LES MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LE PROJET

Les modifications se reposent sur des aspects techniques et financiers.

- Aspects Techniques

En Mai 1979 la SATEC a sorti une nouvelle étude de factibilité intitulée "Actualisation de l'étude de factibilité technico-économique réalisée en Novembre 1975".

L'étude propose huit modifications qui sont :

1. La réduction des volumes de stockage du maïs à deux cellules de 125 tonnes ;
2. L'adoption de dégermage à sec ;
3. La capacité de trituration journalière est portée à 120 tonnes dès la mise en exploitation
4. La suppression des sasseurs limitant la production de gritz ou semoule de maïs entre 3 et 5 % ;
5. La suppression de la manutention des farines secondaires ;
6. Le volume de stockage des farines ;
7. La suppression de l'huilerie ;
8. L'adjonction d'une unité de productions d'aliments composés pour animaux .

● Aspects financiers

Le rapport d'évaluation de 1977 estimait les coûts d'investissements à 943,3 Millions de FCFA (non compris les 28,2 Millions FCFA pour frais de premier établissement). Les coûts totaux de l'investissement sont maintenant estimés à 1275,5 Millions de FCFA. Ces coûts sont basés sur un appel d'offres international dont un représentant de la Banque a suivi sur place le dépouillement ; ces coûts ne seront donc pas sujet d'augmentation sauf pour une partie de l'équipement provenant de la suisse dont le prix est, fixé en francs suisses (environ 2 Millions FS).

L'augmentation des coûts du projet est due à trois causes :

- Les modifications techniques ,
- L'inflation
- L'appréciation du Franc Suisse par rapport au franc CFA

IV. PLAN DE FINANCEMENT

Les coûts des investissements de 1275,5 Millions de FCFA seront financés comme suit:

	Millions de F CFA	EN %	
- SONAGRI	100,0	7,8	Fonds Propres
- L'Etat Béninois	175,5	13,8	
- BOAD	500,0	39,2	Prêts
- CCCE/BBD	250,0	19,6	
- Crédits fournisseurs	250,0	19,6	
TOTAL	1275,5	100	

Ce plan de financement n'inclut pas les frais d'exploitation des 18 premiers mois, les intérêts intercalaires et les besoins en Fonds de Roulement.

V. CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- **Montant** : 541 Millions de FCFA
- **Emprunteur**: La Banque Béninoise pour le Développement (BBD)
- **Taux d'intérêt** : 9 % l'an
- **Durée** : 12 ans dont 2 ans de différé
- **Commission d'engagement**: 0,5 % l'an sur la partie non décaissée du prêt
- **Remboursement** : en 19 semestrialités de 27 Millions FCFA et une semestrialité de 28 Millions FCFA